

**Discours de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst  
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

**« Parcours de Femmes en Politique, l'autre visage du Liban »**

*Evènement organisé par l'association "Avenir Liban"*

Barreau de Beyrouth

Mardi 12 mars 2014

*SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI*

Excellence Mme la Ministre des Déplacés Alice Chabtini,  
Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Beyrouth Me Georges Jreij,  
Excellence Mmes les Ministres Wafaa El Diaa Hamzeh, Mona  
Afeiche et Raya El Hassan,  
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Judiciaire,  
La Présidente d'Avenir Liban Me Patricia Elias Smida,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer en citant les mots de la Haute Représentante de l'Union européenne Catherine Ashton à l'occasion de la Journée internationale de la femme: "Lorsque les femmes prospèrent, les sociétés prospèrent ; là où les femmes souffrent, c'est toute la société qui souffre également. Les femmes ont fait de

grandes avancées, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à un monde exempt de discriminations".

Au Liban, ce chemin ne sera pas achevé sans davantage de représentation politique et de droits civils pour les femmes, et sans davantage de protection contre la violence.

Participer pleinement à la vie politique est un droit universel, et un élément fondamental de la démocratie. Au Liban, il y a seulement 4 députées au sein d'un Parlement de 128 membres; ce qui place le pays à la traîne du classement mondial (139ème sur 145 pays). Ce chiffre n'est pas représentatif du Liban que je connais, où les femmes sont pionnières dans de nombreux domaines, y compris à des postes clés dans le monde de la justice, des médias, des associations et des syndicats, entre autres.

L'Union européenne ne cessera de travailler aux côtés de ceux qui œuvrent pour promouvoir une plus grande représentation des femmes libanaises dans la vie publique et dans le processus décisionnel. Nous

continuerons à plaider pour développer un système électoral qui offre aux femmes libanaises la place qui leur est due en politique comme ailleurs.

Sur le chemin de l'égalité des droits, le droit à la nationalité est incontournable. La Constitution libanaise précise que tous les Libanais sont égaux et jouissent des mêmes droits civils et politiques. Le droit de passer sa nationalité à ses enfants est donc un droit constitutionnel, qui doit être garanti par la loi.

La violence à l'égard des femmes est une violence récurrente qu'il faut combattre au Liban, mais aussi en Europe. Les résultats d'une enquête récente de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne indiquent qu'une femme sur trois a subi au moins une forme de violence physique. L'étendue de ce problème montre que la violence à l'égard des femmes ne touche pas seulement les victimes, mais se répercute aussi sur tous les membres de la famille, et sur tous les citoyens. La société civile au Liban est plus consciente que jamais de l'urgence d'agir contre la violence dont sont victimes les femmes

libanaises. Avant-hier à Beyrouth, plusieurs milliers d'hommes et de femmes sont descendus dans la rue pour revendiquer la promulgation de la loi pour protéger la femme de la violence domestique.

Pour conclure, un souhait et aussi le constat d'une nécessité : que chacun déploie encore plus d'efforts et que nous travaillions ensemble pour enfin obtenir une pleine égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Merci